



Bulletin trimestriel de la Banque Centrale des Comores



N°6

Publication: Juin 2015

www.banque-comores.km

Sommaire

I. Evolution de la situation monétaire, bancaire et financière	4
II. Résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par la BCC	8
III. Mise en place de la centrale des risques et des incidents de paiement	10

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Situation monétaire	4
Tableau 2 : Dépôt par catégorie (en % du total)	5
Tableau 3 : Crédit par catégorie(en % du total)	5
Tableau 4 : Chambre de compensation	6
Tableau 5 : Opérations de change manuel et de transfert d'argent	7
Tableau 6 : Évolution des principaux taux d'intérêt et de change	7

Liste des graphiques

Figure 1: Evolution mensuelle des ressources et emplois des Etablissements de crédit	5
Figure 2: Evolution du taux des créances douteuses et du taux de provisionnement	6
Figure 3: Nombre de déclarations cumulées dans la CDRIP	11

Place de France – BP : 405 MORONI

Tel: (+269) 773 18 14 / 773 10 02 - Fax: (+269) 773 03 49

Email: gdir-etudes@banque-comores.km - Site web: www.banque-comores.km

MOT DU GOUVERNEUR

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le bulletin de la Banque Centrale des Comores du 1^{er} trimestre 2015.

Dans ce 6^{ème} numéro, nous avons choisi de vous présenter dans la rubrique thématique un focus sur la mise en place de la centrale des risques et incidents de paiement, instrument qui fait partie de nos grands chantiers, en production depuis le 29 octobre 2014.

Concrètement, la centrale des risques permet:

- de donner aux banques et établissements financiers des renseignements sur la solvabilité, le niveau d'endettement, le niveau d'utilisation des demandeurs de crédit, facilitant ainsi l'octroi de crédits et l'autorisation de concours bancaires,
- d'identifier les mauvais payeurs, afin de réduire les incidents de paiements et de faciliter le développement de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux ainsi que leur acceptabilité,
- d'enrichir l'information de la Banque centrale dans l'exercice de ses activités d'études et de supervision bancaire et de lui donner une visibilité sur la qualité globale du portefeuille de crédit du secteur bancaire,
- de prévenir le surendettement des ménages,

La mise en place de cet outil s'est accompagnée de la publication à la date du 03 mars 2015 du décret N°15-026/PR régulant les systèmes et les moyens de paiement aux Comores.

Je renouvelle mes remerciements au Gouvernement comorien, au Trésor Français, à l'AFD, à la Banque de France et à l'IEDOM pour le concours apporté à ce grand projet. Je remercie aussi les Directeurs généraux des établissements de crédit et tous les experts pour leur forte implication concourant à la réalisation de ces deux grands chantiers.

Vous trouverez dans ce numéro les trois parties suivantes :

- Les principales évolutions monétaires, bancaires et financières,
- Les soldes d'opinion¹ issus de l'enquête de conjoncture réalisée par la BCC,
- La note thématique sur la mise en place de la centrale des risques et incidents de paiement.

Vous êtes de plus en plus nombreux à consulter le site Internet de la Banque et à lire le bulletin trimestriel. Vos encouragements nous motivent à continuer à vous fournir des informations actualisées de qualité.

Je tiens à remercier les diverses administrations publiques, les institutions financières ainsi que les entreprises publiques et privées pour la confiance témoignée et la qualité des informations communiquées.

M. Mzé Abdou Mohamed Chanfiou

¹Différence entre la proportion de répondants ayant exprimé une opinion positive et la proportion de répondants ayant exprimé une opinion négative.

I. EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

1.1 LA SITUATION MONETAIRE

EVOLUTION DE M2 (EN MILLIONS FC)	MARS-14	JUIN-14	SEPT-14	DEC-14*	MARS-15*
CIRCULATION FIDUCIAIRE	18 862	20 220	24 489	24 693	21 036
DEPOTS A VUE	36 557	33 815	38 880	37 560	38 834
DEPOTS D'EPARGNE	32 352	032 640	33 662	34 886	35 945
MASSE MONETAIRE (M2)	87 770	86 675	97 030	97 139	95 815
AVOIRS EXTERIEURS NETS	51 490	46 771	57 525	57 561	52 612
CREDIT INTERIEUR	63 256	66 618	65 761	67 279	70 374
CREANCES NETTES A L'ETAT	8 171	7 708	7 819	8 293	9 460
CREDITS A L'ECONOMIE	55 085	58 910	57 942	58 986	60 914
AUTRES POSTES NETS	(26 976)	(26 714)	(26 256)	(27 702)	(27 172)
	SOURCE : BCC, DEEMF			*CHIFFRES PROVISOIRES	

Tableau 1 : Situation monétaire

A la fin du 1^{er} trimestre 2015, la masse monétaire a baissé de 1,4%, passant de 97,1 milliards FC à fin décembre 2014 à 95,8 milliards FC à fin mars 2015.

Cette évolution est expliquée par la contraction de 8,6% des avoirs extérieurs nets (AEN), sous l'influence notamment de l'accroissement des transferts des établissements de crédit pour le règlement des importations de biens et services. Au niveau de la BCC, la position extérieure nette s'est également contractée (-5,4%), en liaison avec la baisse des avoirs bruts et l'augmentation des engagements extérieurs.

En revanche, l'endettement intérieur net de l'Etat s'est consolidé, passant de 8,3 milliards FC en décembre 2014 à 9,5 milliards FC en mars 2015, en liaison avec l'accroissement des avances statutaires de la banque centrale et la baisse de l'encours de ses dépôts.

Les crédits au secteur privé se sont établis à 60,9 milliards FC à fin mars 2015 contre 59 milliards FC à fin décembre 2014, soit une hausse de 3,3%, bénéficiant aussi bien aux entreprises (+2,1%) qu'aux particuliers (+4,7%).

La circulation fiduciaire a enregistré un fort ralentissement, s'établissant à 21 milliards FC à fin mars 2015 contre 24,7 milliards FC à fin décembre 2014.

Les dépôts à vue ont augmenté de 3,4% par rapport à décembre 2014, s'élevant à 38,8 milliards FC contre 37,6 milliards FC.

Les dépôts d'épargne se sont inscrits dans la même tendance haussière, s'établissant à 35,9 milliards FC après 34,9 milliards FC en décembre 2014, soit une hausse de 3%.

1.2 L'ACTIVITE BANCAIRE

Le total des bilans consolidés des établissements de crédit a augmenté de 3,9% par rapport à décembre 2014, s'établissant à 104,4 milliards FC à fin mars 2015 contre 100,5 milliards FC à fin décembre 2014.

Cette évolution positive s'observe d'une part au niveau de la trésorerie (+6,6%) et des crédits à la clientèle (+3,3%), et d'autre part au niveau des dépôts de la clientèle (+4,9%), en particulier ceux des entreprises publiques dont la part s'élève à 4,4% en mars 2015 contre 3,7% en décembre 2014, celle des entreprises privées restant stable sur la période.

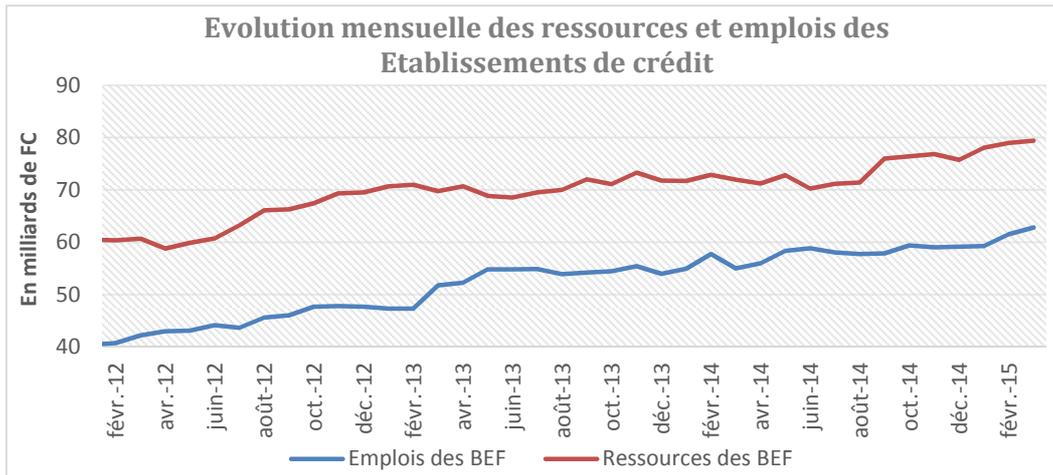


Figure 1: Evolution mensuelle des ressources et emplois des Etablissements de crédit

L'encours des dépôts a atteint 79,4 milliards FC à fin mars 2015 contre 75,7 milliards FC en décembre 2014, soit une hausse de 4,9%.

Le tableau ci-après indique la répartition par catégorie.

DEPOTS PAR CATEGORIE	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4	2015 T1
ENTREPRISES PUBLIQUES	6,7	6,3	7,1	3,7	4,4
ENTREPRISES PRIVEES	19,2	18,8	18,5	19	19
MENAGES (YC SECTEUR INFORMEL)	69,9	70,7	69,5	72,5	71
AUTRES	4,2	4,2	4,9	4,7	5,5

Tableau 2 : Dépôt par catégorie (en % du total)

L'encours des crédits s'est consolidé de 3,3%, s'élevant à 61,1 milliards FC à fin mars 2015 après 59,1 milliards FC à fin décembre 2014. Ces crédits restent orientés essentiellement vers les entreprises privées et les ménages. Ainsi, l'encours des crédits accordés aux entreprises privées s'est élevé à 31,4 milliards FC à fin mars 2015 contre 30,7 milliards FC à fin décembre 2014, et celui aux ménages à 27,8 milliards FC contre 26,6 milliards FC respectivement.

La part des financements bancaires aux entreprises privées, qui avait augmenté au trimestre précédent, a diminué, s'établissant à 50% contre 51,9% et 47,8% respectivement aux deux trimestres précédents.

En revanche, la part des crédits accordés aux ménages a augmenté, représentant 46,2% contre 44,2% et 46% aux trimestres précédents.

CREDITS PAR CATEGORIE	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4	2015 T1
ENTREPRISES PUBLIQUES	0,8	3,5	3,8	1,3	1,3
ENTREPRISES PRIVEES	53,2	51,6	47,8	51,9	50
MENAGES (Y.C INFORMEL)	43,1	42,4	46	44,2	46,2
AUTRES	2,8	2,5	2,4	2,5	2,6

Tableau 3 : Crédit par catégorie (en % du total)

En dépit de l'accroissement des financements bancaires au secteur privé, la qualité globale du portefeuille de crédit demeure dégradée, avec un taux de

créances douteuses évalué à 19,7% à fin mars 2015 après 18,9% à fin décembre 2014, couvert à 61,1% à fin mars 2015 contre 60,7% en décembre 2014.

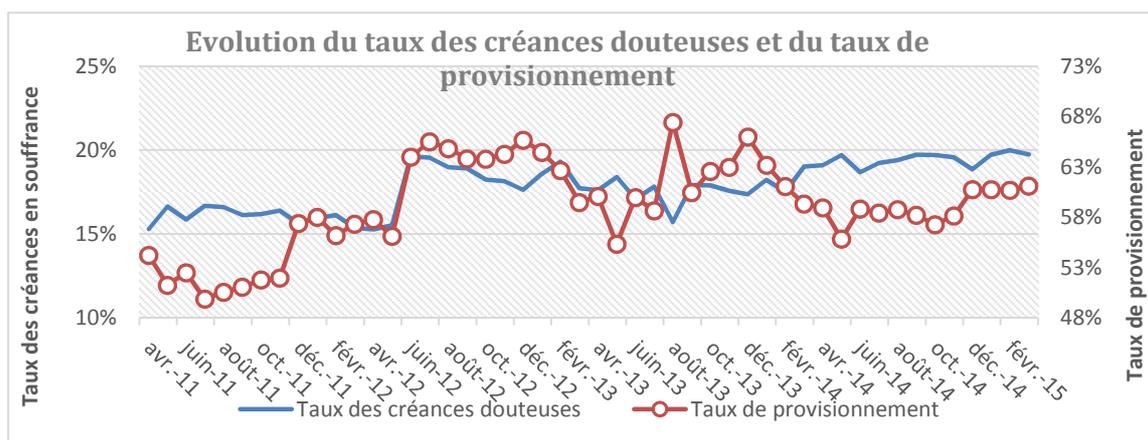


Figure 2: Evolution du taux des créances douteuses et du taux de provisionnement

1.3 CHAMBRE DE COMPENSATION

Le tableau ci-après présente la compensation des chèques et des virements en valeur et en nombre. Ainsi, 13.762 chèques, d'une valeur totale de 12,9 milliards FC, ont été présentés à la compensation au 1^{er} trimestre 2015 contre 14.601 chèques au 4^{ème} trimestre 2014, pour une valeur de 14,4 milliards FC. Au 1^{er} trimestre 2014, 12.963 chèques représentant une valeur de 12,9 milliards FC, ont présentés.

Au niveau des virements, le nombre croît régulièrement, passant de 1.446 au 1^{er} trimestre 2014 à 2.392 au 1^{er} trimestre 2015, après 2.241 au trimestre précédent.

En valeur, les virements présentés à la compensation ont atteint 11,9 milliards FC à au 1^{er} trimestre 2015 contre 12,9 milliards FC au 4^{ème} trimestre 2014 et 11,9 milliards FC au 1^{er} trimestre 2014.

Au 1^{er} trimestre 2015, 332 chèques, d'une valeur de 282 millions FC ont été rejetés contre 379 chèques (388 millions FC) à fin décembre 2014, tandis que les virements rejetés ont augmenté, passant de 22 à 53, pour des valeurs respectives de 30 millions FC et de 33 millions FC.

EN MILLIONS FC		CHEQUES		VIREMENTS	
		PRESENTES A LA COMPENSATION	REJETES	PRESENTES A LA COMPENSATION	REJETES
2013 T4	NOMBRE	14 133	471	1 500	19
	VALEUR	14 288	352	9 214	52
2014 T1	NOMBRE	12 963	391	1 446	31
	VALEUR	12 904	267	11 892	227
2014 T2	NOMBRE	13 648	336	1 876	28
	VALEUR	12 742	172	9 658	188
2014 T3	NOMBRE	12 988	306	1 855	21
	VALEUR	13 035	262	8 450	40
2014 T4	NOMBRE	14 601	379	2 241	22
	VALEUR	14 418	388	12 861	30
2015 T1	NOMBRE	13 762	332	2 392	53
	VALEUR	12 855	282	11 875	33

Tableau 4 : Chambre de compensation

1.4 OPERATIONS DE CHANGE DU SYSTEME BANCAIRE ET TRANSFERTS REÇUS ET EMIS PAR LES SOCIÉTÉS DE TRANSFERTS D'ARGENT

Le montant des « transferts privés reçus » a atteint 6,5 milliards FC au 1^{er} trimestre 2015, niveau identique à celui enregistré à fin décembre 2014, mais légèrement supérieur au montant de 6,2 milliards FC du 1^{er} trimestre 2014. Les transferts émis se sont élevés à 2 milliards FC à fin mars 2015 contre 2,1 milliards FC à fin décembre 2014 et 1,9 milliard FC à fin mars 2014.

Pour les opérations de change manuel dans les guichets, une forte consolidation des achats

est enregistrée au 1^{er} trimestre 2015, avec un volume de 8,5 milliards FC contre 7,5 milliards FC à fin décembre 2014 et 7,8 milliards FC à fin mars 2014.

En revanche, les ventes de devises se sont fortement accélérées, représentant près de 6 milliards FC à fin mars 2015 alors qu'elles ne représentaient que 5,2 milliards FC à fin décembre 2014 et 3,3 milliards FC à fin mars 2014.

EN MILLIONS FC	CHANGE MANUEL		TRANSFERTS TRANSITANT PAR LES SOCIÉTÉS SPECIALISÉES	
	ACHATS	VENTES	RECEPTIONS	EMISSIONS
ANNEE 2013	31 819	17 256	22 235	8 146
2014 T1	7 775	3 277	6 192	1 907
2014 T2	5 334	4 667	6 092	2 255
2014 T3	10 921	5 075	7 273*	2 231
2014 T4	7 516	5 158	6 513	2 148
ANNEE 2014	31 546	18 177	26 070	8 541
2015 T1	8 540	5 992	6 497	2 010

Tableau 5 : Opérations de change manuel et de transfert d'argent

1.5 EVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

	DEC-14	JAN-15	FEV-15	MAR-15
TAUX NATIONAUX				
ESCOMPTE BCC (EONIA+1,5)	1,47	1,46	1,47	1,45
TAUX DE REMUNERATION DES DEPOTS DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUPRES DE LA BCC				
-RESERVES LIBRES (EONIA - 1/8)*	-0,16	-0,17	-0,16	-0,17
-RESERVES OBLIGATOIRES (EONIA -1,25)*	-1,28	-1,29	-1,28	-1,30
TAUX DEBITEURS	[7 - 14]	[7 - 14]	[7 - 14]	[7 - 14]
TAUX DE LA BCE				
EONIA	-0,030	-0,04	-0,03	-0,05
PRET MARGINAL	0,30	0,30	0,30	0,30
EURIBOR 1 MOIS	0,023	0,01	0,001	-0,01
EURIBOR 6 MOIS	0,176	0,15	0,13	0,10
EURIBOR 12 MOIS	0,329	0,30	0,26	0,21
TAUX DE CHANGE PAR RAPPORT AU FRANC COMORIEN A FIN DE MOIS (A TITRE INDICATIF)				
ARIARY – FMG (MADAGASCAR)	0,154098	0,1612	0,1638	0,1642
DIRHAM – EAD (EMIRATS ARABES UNIS)	110,7138	118,6637	119,6682	124,8269
DOLLAR – USD (ETATS UNIS D'AMERIQUE)	399,305	423,332	433,476	454,164
ROUPIE – MUR (MAURICE)	12,9662	13,4384	13,4509	13,1152
SHILLING – TZS (TANZANIE)	0,2310484	0,2387	0,2388	0,2467
YUAN- CNY (CHINE)	64,4793	68,0981	69,33201	72,7797

Tableau 6 : Évolution des principaux taux d'intérêt et de change

Les taux de la Banque centrale sont indexés sur le taux interbancaire de la Zone Euro, l'EONIA. Les conditions applicables par les banques aux opérations avec leur clientèle sont fixées par le Ministre des Finances, sur proposition de la Banque centrale. Ces taux sont fixés actuellement sur la base d'une fourchette entre un taux plancher de 7% et un taux plafond de 14%, les banques étant libres de fixer leurs taux à l'intérieur de cette fourchette en fonction de leur appréciation des risques présentés par les emprunteurs. Aussi, la BCC a édité un règlement obligeant les établissements de crédit à calculer un

Taux Effectif Global (TEG) et à le communiquer à sa clientèle, afin de renforcer la transparence et la concurrence. Au début de l'année 2016, la Banque centrale déterminera des taux d'usure qui remplaceront le taux plafond actuel, libéralisant ainsi les taux d'intérêt débiteurs.

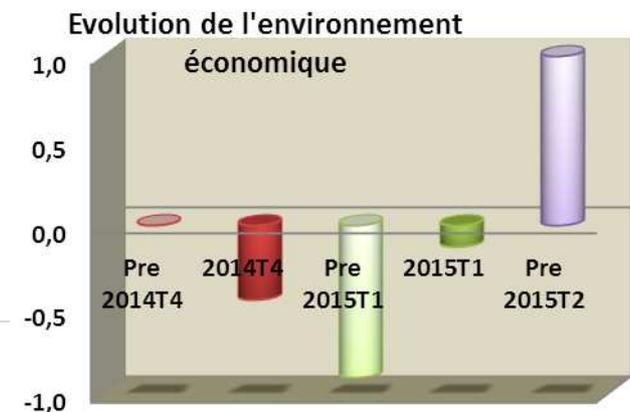
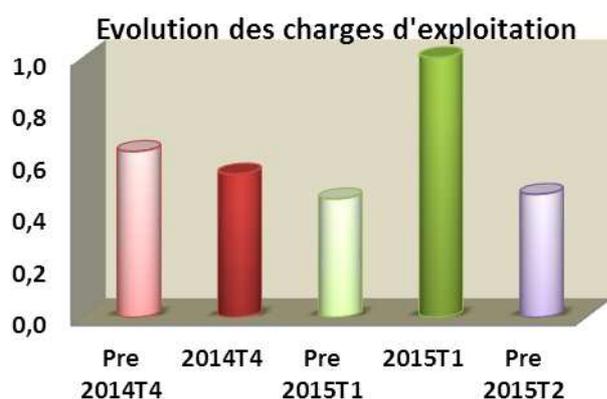
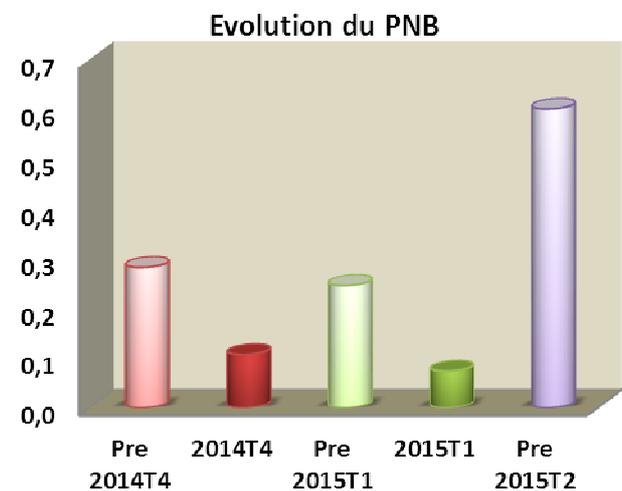
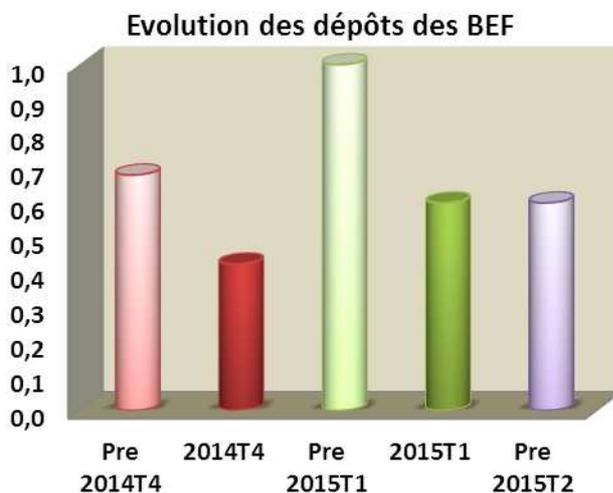
Les cours de change sont renseignés à titre indicatif à partir des cours des principales devises publiés quotidiennement par la Banque de France, convertis en FC sur la base du taux de change fixe EURO / FC = 491,96775.

II. RESULTATS DE L'ENQUETE DE CONJONCTURE REALISEE PAR LA BCC

L'enquête de conjoncture réalisée trimestriellement par la BCC auprès des dirigeants des établissements de crédit et de certaines entreprises non financières donne les résultats ci-dessous, les soldes d'opinion apparaissant en ordonnées.

Rappelons qu'un solde d'opinion correspond à la différence entre le pourcentage des réponses positives et le pourcentage de réponses négatives. Chaque opinion exprimée est pondérée par le bilan de l'établissement, considéré comme clé unique de pondération.

2.1 LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT



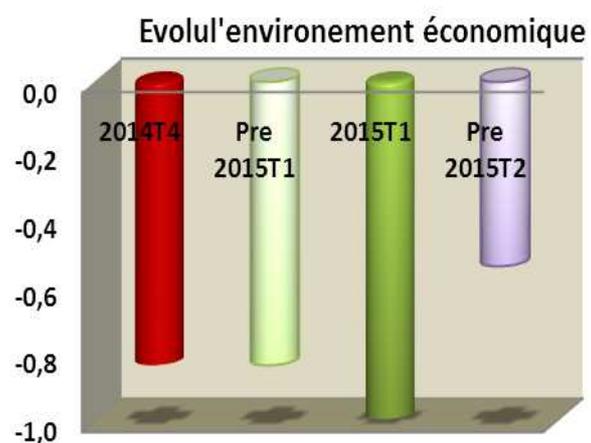
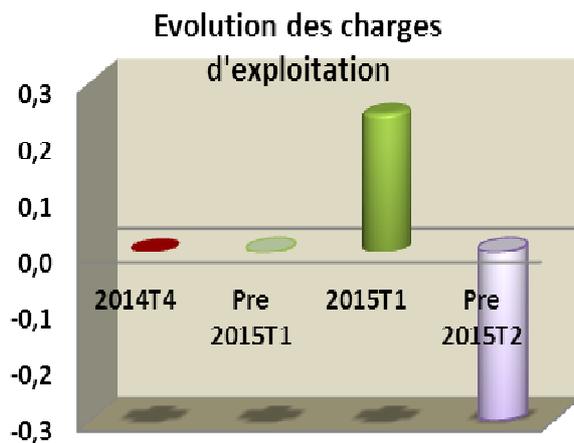
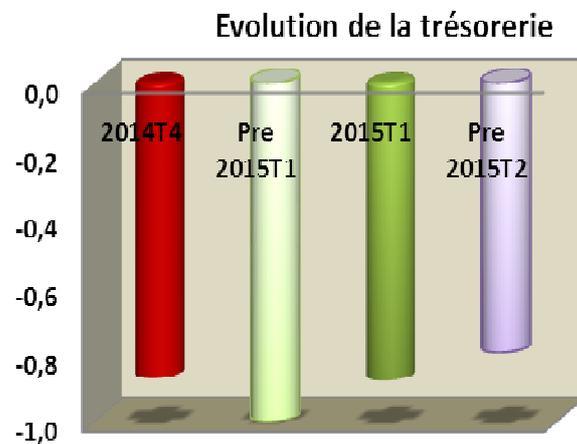
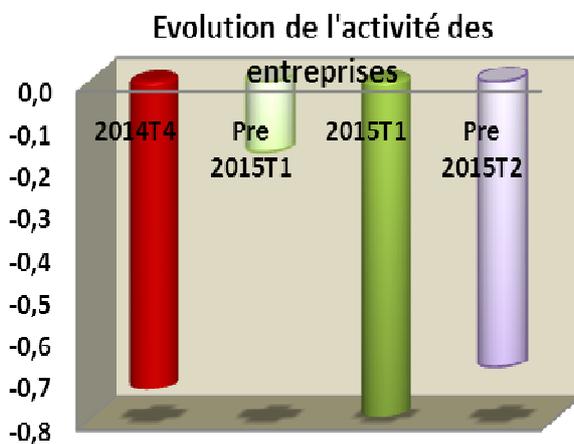
Au 4^{ème} trimestre 2014, les établissements de crédit avaient projeté une forte hausse des dépôts de la clientèle, accompagnée d'une consolidation de leur Produit Net Bancaire (PNB) pour le premier trimestre 2015. Ces prévisions se sont avérées trop optimistes, même si une hausse modérée des dépôts est observée au 1^{er} trimestre.

L'opinion des dirigeants des établissements de crédit sur l'évolution de l'environnement économique au second trimestre de 2015 projette une amélioration de l'activité.

2.2 LES ENTREPRISES NON FINANCIERES

Pour le premier trimestre 2015, les chefs d'entreprises ont constaté une dégradation plus forte que prévue de leur activité. Ils projettent une dégradation de

l'environnement économique, accompagnée d'une baisse de la trésorerie des entreprises.



III. MISE EN PLACE DE LA CENTRALE DES RISQUES ET DES INCIDENTS DE PAIEMENT

3.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le développement récent des activités du secteur bancaire comorien a nécessité la création d'un environnement de risque de crédit maîtrisé.

En effet, les établissements de crédit de la place sont de plus en plus confrontés aux problématiques de risque de crédit ainsi qu'à l'utilisation croissante des moyens de paiement. Le manque de fluidité et de régularité constaté dans le partage d'informations entre les banques constituait un problème majeur à cet égard.

C'est dans cet esprit que la Banque Centrale des Comores (BCC), en tant qu'entité de tutelle et de supervision des établissements de crédit agréés, a décidé, dans le cadre de son programme de modernisation, de lancer un vaste projet de création d'une « Centrale des risques et des incidents de paiement » (CDRIP), en collaboration avec la profession bancaire.

Cela se traduit concrètement par le fait de :

- Donner aux banques et établissements financiers des renseignements sur la solvabilité, le niveau d'endettement, le niveau d'utilisation des demandeurs de crédit, facilitant ainsi l'octroi de crédits et l'autorisation de concours bancaires,
- Identifier les mauvais payeurs,
- Permettre de réduire les incidents de paiements en vue de faciliter le développement de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux ainsi que leur acceptabilité,

- Enrichir l'information de la BCC dans le cadre de ses activités d'études et de supervision bancaire, en lui donnant une visibilité sur la qualité globale du portefeuille de crédit du secteur bancaire,
- Permettre à terme une évaluation des entreprises en termes de solvabilité et de qualité de signature.
- Prévenir le surendettement des ménages,
- Améliorer l'utilisation du chèque et d'autres moyens de paiement.

3.2 HISTORIQUE

La première étude de faisabilité a été réalisée avec le concours de la Banque de France, suivi d'une seconde étude définissant les différentes étapes du projet, financée en 2011 par le Fonds d'Etudes et de Renforcement des Capacités (FERC) de l'AFD.

Mais ce n'est qu'en juin 2013 que le projet est entré dans sa phase de lancement, une fois son financement assuré entièrement par le « Fonds de développement du secteur bancaire et financier » mis en place par la Banque centrale, qui a bénéficié d'une dotation de 1 million d'euros d'une aide budgétaire du Trésor français.

La participation financière des établissements de crédit s'est limitée à la couverture des frais de fonctionnement de la CDRIP.

Un appel d'offres international a été lancé en aout 2013 pour la sélection d'un fournisseur de solutions informatiques. Le choix s'est porté sur une société tunisienne, IDEE, qui proposait une solution simple et évolutive, apte à accompagner le développement harmonieux des établissements de crédit et adaptée au contexte comorien.

Une phase de définition des orientations stratégiques et d'adaptation du système aux besoins et aux spécificités comoriennes s'en est suivie, qui a nécessité une collaboration étroite entre la Banque centrale et les établissements de crédit.

Le lancement officiel de la CDRIP a eu lieu le 29 octobre 2014, avec la mise en production de la solution sur l'ensemble du système bancaire.

La montée en puissance du dispositif durant les premiers mois de production ont été couronnés de succès, puisque la base de données a atteint rapidement la taille critique nécessaire pour permettre aux établissements de crédit d'en tirer le meilleur parti.

Le graphique ci-après montre l'évolution du nombre de déclarations. A mi-mai 2015, sur l'ensemble du système bancaire, près de 30.000 clients et 15.000 crédits ont été déclarés.

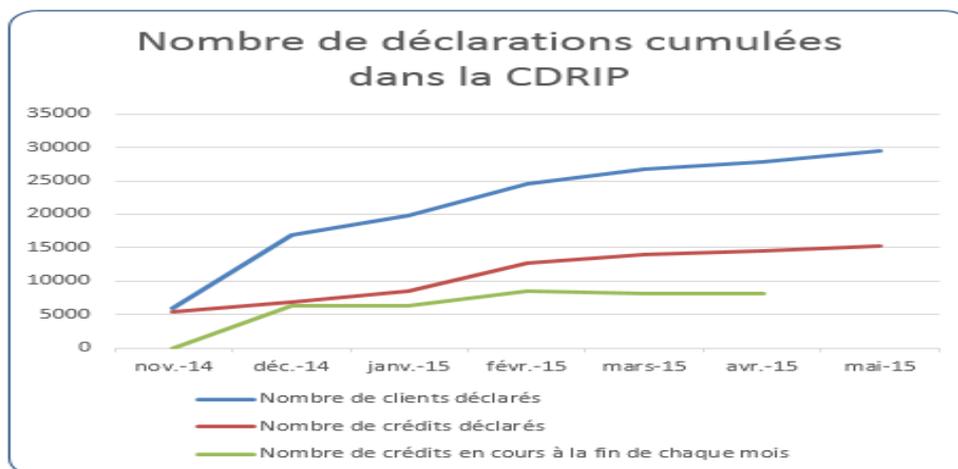


Figure 3: Nombre de déclarations cumulées dans la CDRIP

3.3 MECANISMES DE FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE DES RISQUES ET INCIDENTS DE PAIEMENTS

3.3.1 CHAMP D'APPLICATION

La CDRIP, placée sous la supervision de la Banque Centrale des Comores, est constituée :

- d'une centrale des risques répertoriant les informations sur les crédits bancaires mis en place, sur l'évolution de leur encours et sur les impayés associés à ces engagements,
- d'une centrale des incidents de paiement répertoriant les infractions liées à l'utilisation des moyens de paiement, aujourd'hui uniquement les chèques et les effets, plus tard, également cartes de crédit. Elle gère les interdictions bancaires.

La CDRIP s'applique obligatoirement à tous les établissements de crédit agréés (BIC-Comores, BDC, EXIM-Bank Comores, BFC, SNPSF, Réseaux MECK, Réseaux SANDUK) et enregistre tous les types de clientèle (les particuliers, les entreprises, les organismes à but non lucratifs, ...).

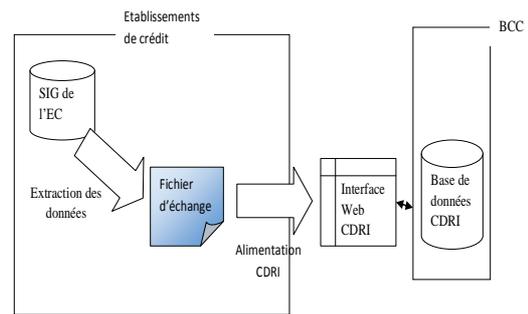
3.3.2 PRINCIPES GENERAUX DE FONCTIONNEMENT

La CDRIP fonctionne sur la base:

- d'une adhésion obligatoire des établissements de crédit agréés,
- d'une déclaration obligatoire périodique des établissements de crédit, complète et dans les délais, sous peine de pénalités,
- d'un identifiant unique et normé par type de clientèle, géré par les établissements de crédit. Chaque agent économique est en effet identifié en utilisant un numéro d'identité défini selon sa typologie (le NIN pour les particuliers, le N° RCCM pour les sociétés, le N° de passeport pour les non-résidents, le N° de récépissé pour les associations...).

C'est cet identifiant qui est utilisé pour consolider les engagements et/ou les incidents de paiements de tous les agents économiques renseignés par les établissements de crédit.

La déclaration et la consultation des informations de la CDRIP par les établissements de crédit (EC) et la Banque centrale sont réalisées en ligne à travers une interface Web. Les accès sont sécurisés et se font au travers d'un réseau virtuel (schéma ci-après).



3.3.3 REGLES DE DECLARATION

La déclaration dans la centrale des risques et des incidents de paiement se fait par :

- Extraction** des données du système d'information et de gestion (SIG) de chaque établissement de crédit²,
- Intégration** de ce fichier dans l'interface Web sécurisé de la centrale des risques et des incidents de paiement,
- Validation** des données intégrées dans la base de données gérée par la BCC.

3.3.4 REGLES DE CONSULTATION

Un établissement de crédit voulant consulter les informations d'un utilisateur des services bancaires, saisira l'identifiant unique de ce dernier et disposera en restitution de toutes les informations le concernant.

Les établissements de crédit sont tenus de consulter la base avant une ouverture de compte et lors du montage de chaque dossier de crédit.

²Les établissements de crédit doivent alimenter quatre catégories de données dans la centrale des risques et des incidents de paiement :

- ✓ Les agents économiques (personnes physiques et morales)
- ✓ Les crédits mis en place (à renseigner lors de la mise en place ou au moins une fois par mois),
- ✓ Les encours de crédit et impayés sur les crédits mis en place (une fois par mois),
- ✓ Les incidents de paiements (le jour même de la constatation).

3.3.5 GESTION DE LA CDRIP

Le fonctionnement de la CDRIP est assuré par un service dédié de la Banque centrale, qui assure à la fois :

- sa gestion opérationnelle (relations opérationnelles avec les établissements de crédit, constatation des défauts de déclarations, élaboration des procédures, facturation du coût de fonctionnement aux établissements de crédit, etc.),
- sa gestion technique (gestion des serveurs, administration du réseau VPN et de la base de données, gestion de l'archivage, gestion de la sécurité, exploitation du système, élaboration des procédures de sauvegarde, relations techniques avec les DSI des établissements de crédit, etc.) et le suivi des incidents.

3.3.6 GESTION DES INCIDENTS DANS LA CDRIP

Le décret du 3 mars 2015 indique les principales dispositions suivantes :

Incidents de paiement

- Tout impayé est renseigné par l'établissement de crédit à la Banque Centrale dans le fichier CDRIP.
- Incidents sur chèques :
 - Du premier jusqu'au troisième incident de paiement, le client dispose d'un délai de 30 jours, à compter de la notification de l'incident par son établissement de crédit, pour régulariser sa situation par le paiement du montant total à régulariser et de la pénalité libératoire correspondant à 15% de la fraction du chèque impayé ;

- Au quatrième impayé, le client devient interdit bancaire pendant une période de cinq ans à la date de constatation et de déclaration de l'impayé à la centrale des risques.

La CDRIP affiche le client comme interdit bancaire et l'information est visible par l'ensemble des établissements de crédits.

Conséquences d'une interdiction bancaire :

Le client ne peut pas posséder de chèques ou de cartes de paiement pendant une période de cinq ans dans l'ensemble des établissements de crédit.

Toutefois, il a le droit de posséder un compte bancaire avec des services bancaires très limités.

Conditions de régularisation d'un interdit bancaire :

À la fin de la période de cinq ans, le client retrouve la faculté d'émettre à nouveau des chèques et de posséder de cartes de paiements en s'acquittant des pénalités réglementaires. La CDRIP est alors mise à jour.

3.4 CONCLUSION

Cet outil, qui permet la connaissance immédiate par la profession bancaire de données négatives et positives de crédit, constitue un grand pas en avant dans la modernisation du secteur bancaire comorien. Il contribue à améliorer la gestion des risques bancaires tout en encourageant les banques à s'engager davantage dans le financement de l'économie comorienne.

La Banque centrale remercie les autorités comoriennes et françaises pour le concours apporté à ce grand projet. Elle remercie également les Directeurs généraux des établissements de crédit et tous les experts pour leur forte implication.